

TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif

(du 1er janvier au 31 décembre 2006)

- INTRODUCTION	3
- AUTORITÉS ET COMMISSIONS COMMUNALES	4 - 7
- ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL	8 - 9
- PERSONNEL COMMUNAL	10
- ÉTAT CIVIL	11
- ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ	12
- ACTIVITÉS DES COMMISSIONS	13 - 28
- GROUPEMENTS COMMUNAUX	29 - 31
- OFFICE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA SEYMAZ	32-33

Compte rendu financier

(du 1er janvier au 31 décembre 2006)

34

Tableaux comptables

- RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES	35
- BILANS comparés au 31.12.2005 et au 31.12.2006	36 - 37
- BOUCLEMENT DES COMPTES 2006	38
- FORTUNE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2006	39
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2006 DE FONCTIONNEMENT CHARGES PAR NATURE	40
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2006 DE FONCTIONNEMENT REVENUS PAR NATURE	41
- INVESTISSEMENTS	42

Crédits photographiques :

Photographie de couverture : Catherine Walder

Photographie page 9 : Thierry Bricet

Photographie page 13 : Thierry Bricet

Photographie page 14 : Véronique Christe

Photographie page 15 : Catherine Walder

Photographie page 17 : Liliane Clément

Photographie page 19 : Thierry Bricet

Photographie page 21 : Nordesta

Photographie page 22 : Thierry Bricet

Photographies page 23 : Thierry Bricet et Laurence Castella

Photographie page 24 : Véronique Christe

Photographie page 26 : Rosa Medwed

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que nous vous remettons le rapport administratif et financier de l'année 2006, conformément à l'article 48 lit. e de la loi sur l'administration des communes de 1984.

Nous espérons que vous ne nous tiendrez pas rigueur d'avoir repoussé la date de parution de ce document à la fin de l'été, mais nous avons estimé la période de la rentrée scolaire plus propice à une telle lecture que celle des promotions, synonyme de festivités et d'activités estivales.

Pour le reste, ce rapport conserve sa présentation traditionnelle et vous permet de prendre connaissance des activités communales, importantes mais non exhaustives, de l'année écoulée.

Si bien des projets ont pu être réalisés – nous pensons notamment à la restauration des bâtiments annexes à la mairie – nous regrettons que d'autres soient demeurés lettres mortes, soit en raison de lenteurs administratives, soit pour cause de difficultés techniques (transformations dans la maison «Bianchi», par exemple).

Vous constaterez que les comptes de l'année 2006 sont excellents : pour la première fois, le chiffre de 10 millions de revenus est même dépassé.

Si l'on peut, bien évidemment, se réjouir de tels résultats, il ne faut pas moins oublier que ce que l'on peut littéralement qualifier d'«explosion» est ponctuel, voire exceptionnel : en effet, ce chiffre de 11'084'972.— est dû, pour 1'817'647.—, au bénéfice comptable réalisé sur la vente de la parcelle communale du chemin de la Blonde.

Les rentrées fiscales proprement dites restent, pour leur part, plus ou moins identiques aux résultats de 2005.

Ces chiffres encourageants nous permettent bien sûr d'aborder la nouvelle législature avec une rigueur teintée de dynamisme !

Comme à l'accoutumée nous voudrions profiter de cette page introductive pour adresser nos sincères remerciements à tout le personnel communal pour son engagement sans failles et sa fidélité dans l'accomplissement de ses tâches.

C'est grâce à lui aussi que Vandœuvres continue à donner l'image d'une commune naturelle et soignée, privilégiée, certes, à plus d'un titre, mais humaine aussi.

Nos remerciements s'adressent encore au personnel de la mairie qui, jour après jour, collabore à la gestion et à l'administration de votre commune avec dévouement, efficacité, constance et bonne humeur.

Merci à vous aussi, bien sûr, mes deux collègues adjoints, qui m'avez accompagnée durant ces douze mois et participé à la rédaction du présent rapport.

Merci, enfin, aux dix-sept conseillères et conseillers municipaux, qui avez consacré temps et compétences aux intérêts de Vandœuvres et de ses habitants.

Chères lectrices, chers lecteurs, nous espérons avoir répondu au mieux à vos attentes.

Vous savez toutefois que si ce document ne devait pas apporter toutes les réponses que vous attendez d'y trouver, nous restons volontiers à votre disposition pour remédier à ces lacunes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

*Catherine Kuffer
Maire*

AUTORITÉS COMMUNALES
Législature 2003 - 2007



Catherine KUFFER
Maire

Conseillère municipale depuis juin 1995
Adjointe depuis juin 1999
Maire depuis juin 2003



Emmanuel FOËX
Adjoint

Conseiller municipal depuis juin 1995
Adjoint depuis mars 2001



Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE
Adjointe

Conseillère municipale depuis septembre 1994
Adjointe depuis juin 2003

Conseil municipal

Bureau



Maurice TURRETTINI
Président

Conseiller municipal
depuis juin 1991



Christophe BURRUS

Vice-Président
Conseiller municipal
depuis juin 1999



Pierre SUTTER
Secrétaire

Conseiller municipal
depuis juin 1999

Conseillers municipaux



Justin BENOIT
Conseiller municipal
depuis juin 1999



Pierre BOSSET *
Conseiller municipal
depuis juin 1999



Véronique CHRISTE
Conseillère municipale
depuis juin 1999



Elizabeth GAMPERT
Conseillère municipale
depuis juin 1999



Laurence d'HESPEL
Conseillère municipale
depuis mars 2001



Christophe IMHOOS
Conseiller municipal
depuis juin 1999



**Anne-Claire
LOSDYCK-BABEL ***
Conseillère municipale
depuis février 2006



Eric PRADERVAND
Conseiller municipal
depuis juin 2003



Thierry PRADERVAND
Conseiller municipal
depuis juin 1991



Daniel RINALDI
Conseiller municipal
depuis décembre 1996



René STALDER *
Conseiller municipal
depuis juin 1999



François TCHERAZ
Conseiller municipal
depuis juin 2003



Nicolas TERRIER
Conseiller municipal
depuis juin 1999



**Jean-Philippe
de TOLEDO**
Conseiller municipal
depuis juin 1991



**Cyril
de UTHEMANN ***
Conseiller municipal
depuis février 2006



Viviane de WITT
Conseillère municipale
depuis septembre 2000

** Mme Anne Claire LOSDYCK-BABEL remplace M. René STALDER, démissionnaire*

** M. Cyril de UTHEMANN remplace M. Pierre BOSSET, démissionnaire*

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2003-2007

Administrative, financière et juridique

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLÉDO(*), Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Aménagement du territoire

Mesdames et Messieurs

Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, Jean-Philippe de TOLÉDO, Maurice TURRETTINI(*), Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Elizabeth GAMPERT(*), Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER, François TCHERAZ et Cyril de UTHEMANN.

École, sports et loisirs

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER et Nicolas TERRIER.

Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER, Cyril de UTHEMANN(*) et Viviane de WITT.

Culture, manifestations communales, Aînés

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS(*), Daniel RINALDI et François TCHERAZ.

Bâtiments communaux

Mesdames et Messieurs

Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI(*), François TCHERAZ, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Sécurité routière, voirie, canalisations

Madame et Messieurs

Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND(*), Daniel RINALDI et Maurice TURRETTINI.

Information, communication

Mesdames et Messieurs

Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER(*) et Viviane de WITT.

Naturalisations

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT(*), Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER, François TCHERAZ et Maurice TURRETTINI.

Feu et sécurité

Madame et Messieurs

Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI(*), Nicolas TERRIER et Maurice TURRETTINI.

COMMISSION SPÉCIALE

Réclamation (taxe professionnelle)

Madame et Messieurs

Jean-Philippe de TOLÉDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

(*) Président(e) de la commission

COMMISSIONS	NOMBRES DE RÉUNIONS
Administrative, financière et juridique	2
Aide sociale et humanitaire, coopération au développement	5
Aménagement du territoire	3
Bâtiments communaux	4
Culture, manifestations communales, Aînés	6
Ecole, sports et loisirs	3
Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets	3
Information, communication	2
Naturalisations	1
Sécurité routière, voirie, canalisations	3
Feu et sécurité	2

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu sept séances ordinaires durant l'année 2006, selon le calendrier ci-dessous :

27 février

- ◆ Assermentation de deux nouveaux conseillers municipaux, Mme Anne Claire LOSDYCK-BABEL et M. Cyril de UTHEMANN, en remplacement de MM. René STALDER et Pierre BOSSET, démissionnaires.
- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Par *13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions*, le conseil municipal décide de laisser l'exécutif adopter par lui-même un règlement relatif à la gestion des déchets.
- ◆ Des modifications sont apportées à la composition et à la présidence de certaines commissions.

3 avril

- ◆ M. Maurice TURRETTINI est désigné vice-président du conseil municipal, en remplacement de M. René STALDER, démissionnaire, et M. Christophe BURRUS est désigné secrétaire, en remplacement de M. TURRETTINI.
- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Approbation de deux délibérations à l'unanimité :
 - adoption d'un crédit de 350'000 F (TTC) pour couvrir les honoraires, la demande d'autorisation de construire et les frais des travaux préparatoires de la transformation de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret, propriété de la commune de Vandœuvres ;
 - désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2007.
- ◆ Un dossier de naturalisation traité en huis clos.

8 mai

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Désignation d'un nouveau bureau pour la période de juin 2006 à mai 2007.
- ◆ Délibérations :
 - approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements et du compte de variation de la fortune et du bilan, à l'unanimité ;
 - approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2005, à l'unanimité.

19 juin

- ◆ Annonce de la démission du commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres, M. Thierry PRADERVAND, et de son remplacement par M. Samuel CASTELLA.
- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.

25 septembre

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2007.

13 novembre

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Délibérations :
 - sur préavis favorable de la commission *Administrative, financière et juridique* approbation :
 - du budget de fonctionnement 2007 et du taux du centime additionnel à 31 centimes, *par 9 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention* ;
 - de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 90 %, à l'unanimité ;
 - de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale à Fr. 30.-, à l'unanimité ;
 - indemnités aux maire et adjoints, acceptée à l'unanimité ;
 - proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit destiné à une étude de faisabilité de logements au centre du village de Vandœuvres, acceptée par *10 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions*.

13 décembre

- ◆ Comptes-rendus et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.



PERSONNEL COMMUNAL

Administration

M. Thierry BRICHET
Mme Martine BURKHALTER
Mlle Liliane CLEMENT
Mme Dominique JORNOD
Mme Aline SCHENK

Cantonniers

M. Samuel CASTELLA
M. Pierre PUGIN
M. Sébastien SAUGE
M. Christophe SCHMIDT

Entretien des bâtiments

Mme Anne GRUNDISCH
Mlle Elia RIBEIRO-COELHO
Mme Isabelle VALOT
M. Jean-François VALOT

Jardinier

M. Fernando COELHO

Patrouilleuses scolaires

Mme Karin ROESSING
Mme Nicole WENGER

STATISTIQUE VARIATION DE LA POPULATION DE VANDŒUVRES 1850-2006

ANNEE	TOTAL
1850	526
1860	532
1870	610
1880	572
1888	557
1900	542
1910	557
1920	622
1930	782
1941	898
1950	1073
1960	1282
1970	1448
1980	1711
1990	1865
2002	2432
2003	2455
2004	2578
2005	2617
2006	2601

ÉTAT CIVIL

Infostar, le nouveau registre informatisé de l'état civil Suisse

Les offices de l'état civil tiennent des registres concernant des faits d'état civil : naissances, décès, mariages et reconnaissances d'enfants.

Ces événements sont enregistrés dans les offices de l'état civil compétents par rapport au lieu de l'événement.

L'office de l'état civil du lieu d'origine des citoyens suisses tient un registre des familles en tant que « registre collecteur ». Y sont transcrits tous les événements d'état civil et les décisions judiciaires et administratives concernant exclusivement l'état civil.

Avec Infostar, la tenue des registres est informatisée et conjointe à l'ensemble de la Suisse.

La Confédération exploite une banque de données centrale pour les cantons. La saisie des données continue de s'effectuer, comme par le passé, de manière décentralisée dans les cantons et les communes.

Les fonctions des registres de l'état civil sont maintenues. En revanche, les faits d'état civil et les relations de famille sont ordonnées dorénavant dans Infostar par « individu » et non plus par « famille ».

		<i>Cologny</i>	<i>Vandœuvres</i>
Mariages	101	60	41
Décès	29	19	10
Reconnaissances	06	06	00
Naissance	00	00	00

ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ

Requêtes en autorisation de construire

L'Exécutif a traité **51 dossiers** de requêtes en autorisation de construire, du 10 janvier au 20 décembre 2006, selon les statistiques suivantes :

1. Dossiers bouclés au 31 mai 2007 :

49 dossiers ont été bouclés ; ils sont répartis comme suit

<i>Préavis communaux</i>	<i>Requêtes accordées par le DCTI(*)</i>	<i>Requêtes refusées par le DCTI (*)</i>
- <i>Préavis favorables</i>	35	1
- <i>Préavis défavorables</i>	2	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	2	0
- <i>Autorisations sans préavis communal</i>	9	0

(*) *DCTI* Département des Constructions et des Technologies de l'Information.

Ces demandes concernent les objets suivants :

- **13** agrandissements et/ou constructions de villas ou d'immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs,
- **03** transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies),
- **26** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, annexes de bâtiments, etc),
- **02** aménagements extérieurs + transformations internes à des bâtiments existants,
- **03** aménagements sur voie publique (trottoirs, réfections de routes, carrefours, canalisations)
- **02** démolitions de bâtiments existants en vue de nouvelles constructions.

2. Dossiers de l'an 2006 actuellement en suspens au DCTI et projets abandonnés :

2 dossiers ont reçu les préavis suivants

<i>Préavis Communaux</i>	<i>Requêtes en suspens ou abandonnées</i>
- <i>Préavis favorables</i>	2
- <i>Préavis défavorables</i>	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0
- <i>Projet abandonné</i>	0

Ces requêtes concernent les objets suivants :

- **01** constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs,
- **01** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, canalisations ...).

Il est rappelé que la Commune a uniquement un **droit de préavis**, la décision finale étant de la seule compétence du Canton (DCTI).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Au début du printemps, la restauration extérieure des façades, des dépendances et des annexes de la mairie a débuté, sous la direction de Monsieur Philippe Calame, architecte, spécialiste en rénovation de bâtiments anciens. Cette tâche était sujette à de nombreuses contraintes liées à l'état vétuste des lieux et aux normes très exigeantes appliquées aux patrimoines protégés.

Le budget de 1,4 million de francs a été respecté. Il comprenait également la restauration du mur d'enceinte et de l'ancienne serre du XIX^{ème} siècle, qui a retrouvé toute son affectation. Les travaux d'assainissement des façades ont permis de résoudre les problèmes d'humidité. Le trottoir a également été élargi, ce qui a sécurisé l'accès à la mairie.

Un crédit d'engagement pour couvrir les frais et honoraires préparatoires pour la restauration de la maison Bianchi a été voté en mai. Les architectes Pierre et Mireille Bonnet ont été choisis. Les négociations entre les autorités et certains voisins sont en cours pour l'obtention d'un droit de passage, afin de permettre aux futurs locataires d'accéder aux places de parking prévues pour eux dans le plan initial.

Pour limiter au maximum les dégradations dans le préau de l'école et autour de la salle communale, des spots à détecteur infrarouge ont été installés.

Le local des sapeurs-pompiers a été transféré dans un local de la protection civile du centre communal grâce à la diligence de M. Guignard.

Gabrielle Gourdou-Labourdette



Restauration du Soleil de la façade de l'annexe de la mairie

CULTURE, MANIFESTATIONS COMMUNALES, AÎNÉS

Le spectacle d'été 2006 a permis de faire découvrir à de nombreux spectateurs *La Locandiera* de Carlo Goldoni, comédie du théâtre classique italien du XVIII^{ème} siècle. Légère, drôle et tragique à la fois, cette comédie a démontré les intrigues des jeux de l'amour, et a conquis un public nombreux.

La beauté de notre parc et la façade de la mairie ont servi de décors naturels à cette auberge florentine.

Sous la direction artistique d'Yves Mahieu et du metteur en scène Lorenzo Malaguerra, le budget, redimensionné à la baisse par la difficulté de trouver des sponsors, a été parfaitement respecté, ce qui n'est pas une sinécure lors d'une création artistique.

Comme tous les quatre ans, l'exposition des artistes et artisans de Vandœuvres a connu un vif succès et a permis aux habitants d'admirer les talents multiples exposés en déambulant à travers une trentaine de stands habilement décorés et invitant gaiement à la causette.

Rassembleuses le sont aussi nos rencontres et balades bisannuelles avec nos Aînés.

Soucieux d'allier le culturel et la convivialité, nous avons proposé un panel varié d'activités.

Un magnifique concert dans la salle communale, avec la prestation musicale extraordinaire de la famille Jacot (cinq jeunes de 9 à 19 ans accompagnant leur mère au piano) qui a enchanté son auditoire.

Une visite du tout nouveau centre bouddhiste international de Genève. Découverte de son architecture et explications sur la philosophie et les enseignements de Bouddha.

En automne, une sortie en car pour une visite commentée du Haras national d'Avenches.

La Fête nationale du 1^{er} Août a été animée par le groupe folklorique *l'Écho du Jura* et le discours de Mme Catherine Kuffer, proclamé traditionnellement tous les quatre ans par le Maire, a été conclu par les réflexions d'un jeune vandœuvrien, Maximilien Turrettini.

À la suite de la mort du marronnier de la place du village, en été 2006, les archéologues



La famille Jacot au complet

cantonaux ont profité de l'occasion pour compléter leur documentation d'une partie de la fameuse villa romaine relevée lors de la restauration du temple en 1989.

Les fouilles entreprises témoignent des changements intervenus dans les plans et la décoration intérieure des nombreuses pièces de la villa. En effet, des panneaux de peinture murale à décors rouge uni, géométriques et polychromes, ont été trouvés sur les parois.

Une autre découverte importante a été celle d'une série de blocs architecturaux sculptés : deux bases de colonnes calcaire et une base attique en molasse qui appartiennent certainement à un porche d'entrée des premiers états de la villa.

Comme cette villa romaine est un site de référence très important à l'échelle régionale, les

fouilles se prolongeront jusqu'à l'aboutissement de l'aménagement de la nouvelle place du village.

Nous soutenons toujours avec plaisir les concerts d'automne de très grande qualité donnés au Temple de Vandœuvres. Le marché de Noël est prétexte à de sympathiques retrouvailles, en prémice aux festivités de fin d'année.

Pour mémoire, cette commission détermine également les subventions attribuées à l'encouragement à la culture, à des institutions privées auxquels participent nos habitants et à des institutions de loisirs pour la jeunesse.

La commune subventionne également la Fondation Hardt par le financement de bourses d'étude.

Gabrielle Gourdou-Labourdette



La Locandiera

ENVIRONNEMENT, MESURES PAYSAGÈRES, GESTION DES DÉCHETS

Le département de l'environnement et du paysage – au sein duquel sont inclus les domaines concernant l'élimination des déchets, la gestion des eaux et les territoires communaux non bâtis – a eu à traiter plusieurs dossiers d'importance.

Protection de l'environnement et mesures paysagères

La commune poursuit son plan d'entretien des lignées de chênes centenaires. Elle octroie une contribution aux propriétaires qui en font la demande et dont les spécimens sont particulièrement remarquables. Elle vient également en aide pour tout projet visant à reconstituer un cordon déjà existant. Ces mesures – qui peuvent s'étendre à d'autres espèces que les chênes, pourvu que celles-ci soient indigènes – visent à préserver la qualité forestière et paysagère de notre commune.

Élimination des déchets

L'autorisation exceptionnelle accordée à la commune de procéder au recyclage des déchets verts par l'épandage en plein champ – faisant suite à la disparition du projet du Gical – arrivait à échéance à la fin de l'année. La solution proposée auparavant par les services de l'État de transporter les matières à l'usine de compostage du Nant de Châtillon s'avérait coûteuse et surtout très peu écologique.

Cologny, Choulex et Vandœuvres unissaient alors leurs efforts, par la voix de deux agriculteurs, pour proposer une méthode traditionnelle ayant depuis des siècles fait ses preuves : le compostage en andains en bord de champs. Une idée qui reçut tout d'abord un accueil poli de la part des services cantonaux mais qui fit son chemin au point que ceux-ci optèrent pour cette méthode sur une part importante du territoire genevois. Comme on peut se l'imaginer, les trois com-

munes pionnières ne furent jamais citées lorsque le démarrage de ce projet fut entériné.

L'expérience a débuté en décembre. Il a fallu procéder à des investissements pour le stockage des matières et pour toutes les questions du broyage et de la fabrication des andains.

Gestion des eaux

Depuis deux ans, la commune est maintenant associée à celles des Trois Chênes pour l'élaboration de son plan général de l'évacuation des eaux. Directive fédérale qui impose à toute commune de Suisse de réaliser à moyen terme un cadastre et une planification de la gestion hydrologique.

Subventions

La municipalité soutient plusieurs organisations engagées dans la défense de l'environnement et du paysage. **Pro Natura** reçoit une aide pour ses activités en général et plus spécifiquement pour l'entretien de son centre de nature de la Point-à-la-bise, alors que l'**ASL** est encouragée pour le travail majeur qu'elle réalise en faveur de la sauvegarde de notre lac.

Nous soutenons également la section genevoise du **WWF**, l'**Aspo-Birdlife** pour la protection de nos oiseaux, ou des organisations ayant des projets plus centrés comme l'accueil des animaux blessés ou la lutte contre l'élevage industriel.

La section suisse de **Mountain Wilderness** recueille également un encouragement pour ses activités. Cette association, fondée et cautionnée par des alpinistes de renom, tente de protéger les quelques régions des Alpes encore préservées du tourisme d'hiver. Contre la mécanisation de la montagne, elle tente également de faire cesser certaines pratiques dévastatrices comme le ski hélicopté ou les raids en scooter des neiges.

Emmanuel Foëx

Statistiques annuelles dès 1996

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'habitants au 31.XII.	1971	2022	2104	2207	2334	2400	2432	2555	2578	2575	2601
Déchets ménagers tonnage	613.20	662.13	724.020	780.00	794.00	832.10	790.5	801.34	801.47	794.38	845.00
moyenne/habitant en kilos	311.11	327.46	344.00	353.42	340.18	346.70	325.04	313.63	310.88	308.49	324.87
Papier tonnage	44.20	47.52	57.32	58.68	74.00	59.25	87.95	90.00	75.00	87.44	94.00
moyenne/habitant en kilos	22.43	23.50	27.24	26.49	31.53	24.68	36.16	35.22	29.09	33.95	36.01
Déchets jardin tonnage	76.50	108.30	244.13	348.00	517.00.	617.36	442.46	590.00	526.02	678.00	717.00
moyenne/habitant en kilos	38.81	53.56	116.03	157.59	221.50	257.23	181.93	230.09	204.04	263.30	274.71
Verre tonnage	31.50	52.00	71.50	52.00	53.00	72.80	--	58.00	60.63	52.28	50.00
moyenne/habitant en kilos	15.98	25.72	33.00	23.28	22.92	30.33	--	22.7	23.51	20.30	19.15
PET tonnage	0.87	0.60	1.48	2.54	3.50	1.88	3.02	3.72	4.94	3.65	4.81
Alu tonnage	-	-	1.2	0.8	1.8	2.4	1.1	2.6	4.15	1.64	1.47
Huiles Tonnage – dès 2001	-	-	-	-	-	0.4	0.4	0.3	0.3	0.6	0.8
Textiles tonnage	2.54	2.34	3.15	3.37	4.18	4.68	5.76	5.96	6.7	7.87	7.916
BOIS Tonnage – dès 2004									4.36	8.00	8.00
METAUX Tonnage – dès 2004									18.06	16.69	21.00

Selon les statistiques cantonales 2006 concernant l'état des collectes sélectives, le taux de recyclage de la Commune de Vandœuvres s'élève à une moyenne de **51.7 %**, contre 50.8 % en 2005.

En 2006, Vandœuvres se trouve à la sixième place des communes genevoises (en quatrième position, en 2005) après celles de Cartigny (60.1%), de Céligny (55.3%), Jussy (53.6%), Corsier (53.3%) et Collonge-Bellerive (53.2%).



24 mars 2006 : cours de taille dans le parc de la mairie

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La commission routes, voirie, canalisations ne s'est pas réunie avant le 16 mai, les gros dossiers en cours étant soit en attente d'autorisation (traversée du village), soit en cours d'exécution (mise en séparatif de la route de Vandœuvres).

A cette date, les commissaires ont étudié et préavisé deux dépassements du devis initial voté en délibération dans ce dossier, soit Fr. 82'706.- concernant des frais supplémentaires dus à l'obligation de poser un revêtement provisoire durant l'hiver, et Fr. 41'819.- pour la pose de tubes vides pour la fibre optique (toujours mis dans l'attente de l'évolution de la technologie).

Lors de cette séance, la commission a aussi pris connaissance des premières propositions du bureau d'ingénieurs mandaté pour étudier les mesures de modération de trafic au chemin de la Seymaz : rétrécissements à 6,50 m, seuils de ralentissement aux croisements avec les chemins De-Westerveller, du Pré-Moineau et de la Cocuaz, déplacement de l'assiette du chemin de la Seymaz à la hauteur du chemin du Pré-Moineau, pour améliorer la visibilité, feux intelligents à la hauteur du chemin De-Westerveller, afin de marquer l'entrée dans une zone habitée, et création d'un trottoir côté Voiron.

Ces mesures formaient l'essentiel de ce premier projet présenté aux commissaires, lesquels ont demandé en outre que l'on réactualise l'étude d'un giratoire au débouché du chemin de la Seymaz sur la route de Mon-Idée, effectuée en 1992.

La soussignée a encore dressé un état des lieux des travaux effectués par le groupement de réflexion Arve et Lac, créé en 2005.

Pour rappel, ce groupement avait été constitué afin de remédier au fait que l'État ne se préoccupe pas des infrastructures routières et de

transport dans la région d'Arve et Lac, alors même que de grands projets d'urbanisation y sont prévus (communaux d'Ambilly, Étoile-Annemasse, pôle de développement de Vézenaz).

Menée par des bureaux d'ingénieurs et d'urbanistes, cette étude a abouti à un rapport, qui a été présenté à la commission des transports du Grand Conseil en présence du chef du département du territoire, Robert Cramer. Ce dernier a été impressionné par l'unanimité et l'insistance des quinze communes pour obtenir des transports en commun efficaces et a admis que notre région est un peu « oubliée ». Affaire à suivre, donc...

Lors de la séance suivante, le 16 octobre, les modifications et l'avancement du projet « Seymaz », dont les représentants des riverains avaient été tenus informés, ont été présentés à la commission.

Des précisions ont pu être apportées concernant les travaux à prévoir préalablement en sous-sol et, surtout, un coût approximatif a pu être annoncé : plus de 2 millions de francs.

Dans le cadre de l'étude globale des zones 30 km/h, mandat a été donné au bureau d'ingénieurs de réaliser un projet pour le secteur sud de la commune. Il a été d'emblée précisé aux ingénieurs qu'en raison de la configuration des lieux, il n'était pas nécessaire de prévoir beaucoup d'aménagements urbains.

Ce soir-là, la commission a aussi préavisé favorablement l'étude de mise en séparatif du chemin des Buclines (entre le chemin du Petit-Pont et la limite communale), ainsi que celle du haut du chemin de la Blonde (entre la route de Vandœuvres et la zone 30 km/h), ceci afin de permettre ensuite le réaménagement de ces deux chemins dont le revêtement est en très mauvais état.

La commission a aussi appris que les travaux de réfection de la route de Pressy étaient en cours, leur but étant de supprimer les bandes pavées en les remplaçant par du bitume coloré, et de placer un revêtement phono-absorbant, le tout sur une chaussée dont les effondrements devenaient dangereux.

Quant au chantier de la route de Vandœuvres, il était fortement ralenti par des difficultés imprévues rencontrées en sous-sol (blocs erratiques, traversées de route supplémentaires, notamment) et en surface.

Un nouveau surcoût était par ailleurs annoncé en raison de la présence d'enrobés pollués à évacuer aux frais de la commune.

Enfin, les commissaires ont donné leur accord à une étude de réaménagement total de la place du village, laquelle devrait être accompagnée d'un projet de cheminement piétonnier reliant tous les bâtiments publics, du centre communal et de l'école à la mairie, en passant, justement, par la place du village.

Lors de la dernière séance de l'année, le 16 novembre, le bureau d'ingénieurs mandaté pour étudier les mesures à prendre au chemin de la Seymaz a posé un diagnostic de cette artère avant de faire un exposé complet et détaillé des mesures proposées.

En sous-sol, les SIG (éclairage, gaz, électricité et, finalement, transport de l'eau) se sont peu à peu greffés sur le projet, voulant profiter du chantier à venir pour améliorer leurs services.

Plusieurs points n'ont toutefois pas convaincu la commission, qui a souhaité reprendre l'étude en amont, afin d'envisager des mesures plus efficaces tout en étant moins contraignantes, d'une part, et de réduire les coûts du projet, d'autre part.

Afin de lever certaines incertitudes et d'aller de l'avant dans un projet que les riverains du chemin appellent de leurs vœux depuis longtemps, l'Exécutif décida de convoquer ces derniers à une séance d'information-consultation (qui aura lieu finalement le 17 janvier 2007).

Catherine Kuffer



Route de Vandœuvres, carrefour des Hauts-Crêts

AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE, COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Coopération au développement

La commission s'est réunie à cinq reprises pour étudier une sélection des nombreux dossiers que le département reçoit. Ne désirant pas se disperser, elle s'impose des choix rigoureux en regard des demandes d'aides qui lui sont proposées. Cette exigence de qualité s'applique également envers des o.n.g qui sont soutenues depuis quelques années déjà. Pour des raisons diverses, la commission peut ainsi proposer de suspendre son aide à telle organisation qui ne remplit plus les critères qu'elle s'est fixés.

Une manière d'apprécier l'engagement des responsables d'une association – et le bon fonctionnement de celle-ci – est de procéder à une audition. Dans la majeure partie des cas, le choix préalable des commissaires se révèle positif s'il s'agit d'une organisation nouvellement sollicitée.

Dans ce sens, nous avons reçu en début d'année la visite de Mesdames Caroline Gaere-Gardaz et France Broillet, responsables de la section suisse de **Médecins sans frontières**. Bénéficiant déjà d'un soutien financier, elles avaient cependant émis le désir de présenter plus en détails leur association ainsi que de nous proposer deux dossiers plus spécifiques dans lesquels la commune pourrait s'investir. Les deux projets se situent en République démocratique du Congo et allient aide humanitaire d'urgence et coopération sur le plus long terme.

Madame Aurora Blanco est venue, elle, présenter l'association **Madre Tierra** qui vient en aide aux populations minoritaires d'Amérique du Sud en soutenant logistiquement et financièrement des organisations locales. Elle nous a proposé de suivre un dossier consacré à la lutte des Indiens du Chiapas pour conserver leurs droits et leurs terres face à un gouvernement prévaricateur et totalitaire. **Hermano Sol** qui est l'associa-

tion basée au Mexique envisage un programme d'aide très complet autant sanitaire qu'économique ou encore culturel afin de préserver ces populations de l'influence des églises évangéliques.

Nous avons également invité Madame Marie-Claire Ricou et Messieurs Bittard et Psaros représentants de l'**Association suisse des Amis de Sœur Emmanuelle**. Cette délégation est venue nous tenir au courant des derniers développements de leurs projets et de la situation toujours catastrophique au sud du Soudan. La mairie – qui soutient depuis de nombreuses années cette association – a été cette fois-ci sollicitée pour le financement d'un foyer pour orphelins.

D'autre part, la commission a réitéré sa confiance à des organisations avec lesquelles elle collabore depuis plusieurs années et qui ont prouvé la valeur de leur travail. Il s'agit notamment de l'**Arvan** qui est bien connue des habitants de la commune puisque ses fondateurs sont tous des gentils de Vandœuvre. Cette organisation a développé des liens de longue durée dans la région du Sahel burkinabé. Ses projets ont progressivement pris de l'ampleur, raison pour laquelle ses responsables ont décidé d'entrer en collaboration avec Nouvelle Planète qui a une représentation permanente dans la capitale.

Autre association gérée avec beaucoup de rigueur, **Vivamos mejor** travaille principalement en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Elle fonctionne comme une fédération de projets autonomes à chaque pays. La commune soutient depuis quelques années un programme d'assainissement et d'éducation dans une favela de Rio de Janeiro.

Citons encore des associations telles que **Horyzon**, dont nous suivons depuis plusieurs années les efforts prodigués en Arménie, **Krouсар Thmey** qui œuvre pour les enfants handicapés au Cambodge ou **Asskam** dont l'ac-

tion est orientée vers la sauvegarde des enfants issus de la prostitution à Bombay ainsi que **Ushagram Trust** qui nous a proposé un nouveau dossier se situant dans l'état d'Orissa en Inde.

L'association **Jatur (Jeunes associés temporairement à une réalisation)** est également un interlocuteur pour lequel nous avons beaucoup d'intérêt. La commission a cette année décidé de financer un projet au Bénin axé sur l'élevage. Un groupe de jeunes de 16 à 19 ans participeront durant plusieurs semaines à la pose des fondations de nouveaux bâtiments.

Toujours en Afrique, c'est dans le pays voisin, au Togo que travaille **Assikloassi**, une petite o.n.g. aux structures souples et dont les budgets sont parfaitement en adéquation avec les résolutions de la commission. Il s'agit pour cette année d'aider à l'édification d'une école au centre du pays.

Nous avons également une attention particulière pour **Nordesta** qui remplit parfaitement les critères du développement durable : cette organisation met en place des projets de reforestation au Brésil tout en élaborant des plans d'éducation et d'aide aux populations locales. À travers des centres artisanaux, des structures d'accueil pour enfants et des centres



de formation agricoles, une sensibilisation à la problématique de l'homme et de son environnement y est diffusée. Défendant le mouvement des Sans Terres, l'association, par son opiniâtre présidente, promeut cependant le dialogue avec les grands propriétaires ter-

riens afin que des solutions puissent être élaborées dans le but de préserver l'environnement tout en offrant un espace de travail pour les paysans à très faible revenu.

Aide humanitaire

À travers l'association **Bilifou-Bilifou**, la commission encourage depuis plus de cinq ans les efforts du docteur Philippe Bédard au Burkina Faso. Il s'y rend plusieurs fois par an pour opérer bénévolement les plus démunis.

Dans un autre registre, il s'occupe également de la réhabilitation de l'hôpital de brousse de Ouahigouya ainsi que de la formation de son personnel.

Aide sociale

Une cinquantaine d'associations, pour la plupart ayant leur siège à Genève, sont subventionnées. Certaines reçoivent une contribution plus importante du fait que leur travail est suivi plus attentivement par la municipalité.

Il s'agit notamment du groupement **Bateau Genève** dont le bâtiment est bien connu des Genevois et qui fonctionne comme centre d'accueil pour les personnes marginalisées. Afin de rentabiliser ces lieux coûteux par leur entretien, le bateau se loue à la soirée pour des soirées et des manifestations.

D'autres associations reçoivent une attention particulière de notre part comme le **Triologue** qui opère en tant que centre de conseil et d'orientation pour les personnes en détresse, **Carrefour Prison, Réalise** ou la fondation **Théodora** qui vient en aide, par ses animations, aux enfants hospitalisés pour des maladies graves.

Emmanuel Foëx

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2006 a commencé par une nouvelle (déjà annoncée dans le rapport administratif 2005) qui a réjoui la commission : le **recours interjeté par l'exécutif** contre la décision du Conseil d'Etat refusant d'avaliser la vente d'un terrain de 4'713 m², propriété de la commune au chemin du Pré-de-la-Blonde, a été gagné. La parcelle a donc pu être vendue.

Au début de l'exercice, Madame Arlette Ortis, architecte-urbaniste mandatée pour la réalisation du **plan directeur communal**, a présenté aux commissaires les corrections apportées au projet suite à la demande de l'administration cantonale.

Sur la base de plans et d'images directrices, notre mandataire a rappelé les **options principales du projet** :

- *maintenir les qualités exceptionnelles du patrimoine naturel et bâti de la commune ;*
- *protéger la substance historique des voies de communication ;*
- *promouvoir une extension mesurée des possibilités à bâtir pour favoriser la construction de logements dans le prolongement de la structure du village ;*
- *adapter les équipements communaux aux besoins de la population.*

Certains services administratifs des départements du territoire (DT) et des constructions et des technologies de l'information (DCTI) demandèrent à Madame Ortis de prévoir davantage de potentialités à bâtir et de les préciser sur plan. La commission – par ailleurs élargie à tous les conseillers municipaux intéressés par l'étude du plan directeur – prit en compte des considérations environnementales, ainsi que les qualités paysagères dignes de protection de la commune (patrimoine naturel et bâti, voies historiques, p. ex.) pour étudier ces potentialités.

Étant, aux yeux des commissaires, extrêmes et non conformes au plan directeur can-

tonal, ces préavis défavorables (commission d'urbanisme) ou émis avec réserves n'ont pas été retenus par la commission.

À ce stade de l'image directrice du projet, les **principales mesures envisagées étaient notamment les suivantes** :

- extension du centre villageois par la construction de petits bâtiments sur le terrain du tennis club et sur le terrain de sport adjacent. Ces parcelles étant en zone de verdure, un déclassement en zone protégée devra être envisagé ;
- établissement de différents plans de site permettant de protéger des sites construits ou naturels tout en permettant leur développement sans mettre en péril leur valeur patrimoniale ou paysagère ;
- zones sportives permettant de développer des installations sportives existantes ;
- mise en zone « jardins familiaux » des jardins du Coin de Terre actuellement en zone villa ;
- renaturation des nants et fossés ;
- mesures de modération du trafic.



Parallèlement à l'étude du plan directeur communal, la commission a été amenée à se pencher sur un **projet privé de déclassement d'une parcelle** sise entre les chemins de Marclay et de l'Ecorcherie.

Faisant l'objet d'une demande de renseignements, procédure au cours de laquelle un préavis informel de la commune est sollicité, cette initiative privée consistait en un transfert

de droits à bâtir entre une parcelle privée, située en zone agricole, et un terrain sis en zone villa et appartenant au Golf Club de Genève.

Après avoir rejeté deux propositions de déclassement de cette parcelle, l'exécutif avait accepté d'entrer en matière sur un projet de petits immeubles mieux intégrés au site, et de soumettre par conséquent le dossier au conseil municipal.

Cette éventualité provoqua un vif débat au sein de la commission, dont la majorité conclut qu'il valait la peine d'étudier le dossier dans l'optique éventuelle de l'intégrer au futur plan directeur.

La parcelle envisagée pour la construction d'une cinquantaine de logements présentait des accès étroits et, surtout, d'une grande valeur historique, éléments qui tempérèrent le préavis positif de la commission à ce stade du dossier.

Un changement de zone n'étant pas envisageable sur cette seule parcelle, proposition

fut faite de mettre tout le secteur de Pressy sous la protection d'un plan de site (lequel, comme relevé plus haut, permet de construire de façon mesurée, tout en protégeant la nature et la valeur du patrimoine).

Au début de l'automne, la commission, élargie, s'est à nouveau réunie pour faire le point sur l'avancement du dossier et donner son aval à la présentation du projet à la population et aux communes voisines.

Certains commissaires, qui regrettaient le manque d'ambition du futur plan directeur communal, se virent opposer le fait que les conseillers qui s'étaient engagés à faire des propositions concrètes ne les avaient jamais formulées.

L'adoption du plan directeur faisant partie des objectifs de la législature 2003-2007, l'exécutif souhaita aller de l'avant avec ce dossier, ce que la majorité de la commission accepta ce soir-là.

Catherine Kuffer



Triste fin de notre beau marronnier de la place du village

ÉCOLE, SPORTS ET LOISIRS

Dans le cadre de ses prérogatives, la commission a organisé avec succès la *Marche de la Médiane* en faveur de la Ligue contre le cancer. Rendez-vous annuel de mémoire, d'engagement et d'espoir, auquel s'est associée notre commune avec chaleur et convivialité.



Grâce à la qualité des rapports entretenus entre la commune et les diverses associations qui encadrent régulièrement les élèves de l'école de Vandœuvres, des résultats très positifs ont été obtenus.

Encouragée par la commune, l'Association *Sel et Poivre*, en collaboration avec Monsieur Didier Jacquet, a obtenu le label *Fourchette verte*, qui vise à promouvoir une alimentation équilibrée, une initiation à la diététique et une sensibilisation au tri des déchets.

L'*APEVAN* est toujours aussi dynamique et compétente dans l'organisation de diverses activités parascolaires, tant éducatives ou culturelles que sportives.

La commune soutient avec constance la participation des élèves à la course de l'Escalade, en offrant l'inscription et les entraînements dans le cadre de *sant'e'scalade*.

Dans la lutte contre le surpoids et la promotion de la mobilité, nous subventionnons les abonnements de nos habitants à la piscine de Thônex et à la patinoire de Sous-Moulin.

Dans cet esprit également, nous participons à l'organisation et au bon déroulement du *SlowUp*, grâce à la collaboration bénévole de nos pompiers. Cette manifestation cantonale annuelle encourage et développe la mobilité sous toutes ses formes.

La commune s'est engagée dans l'étude d'une participation à un projet de centre sportif intercommunal.

Dans la tradition de Vandœuvres, nous soutenons régulièrement les manifestations équestres organisées par les manèges de notre commune.

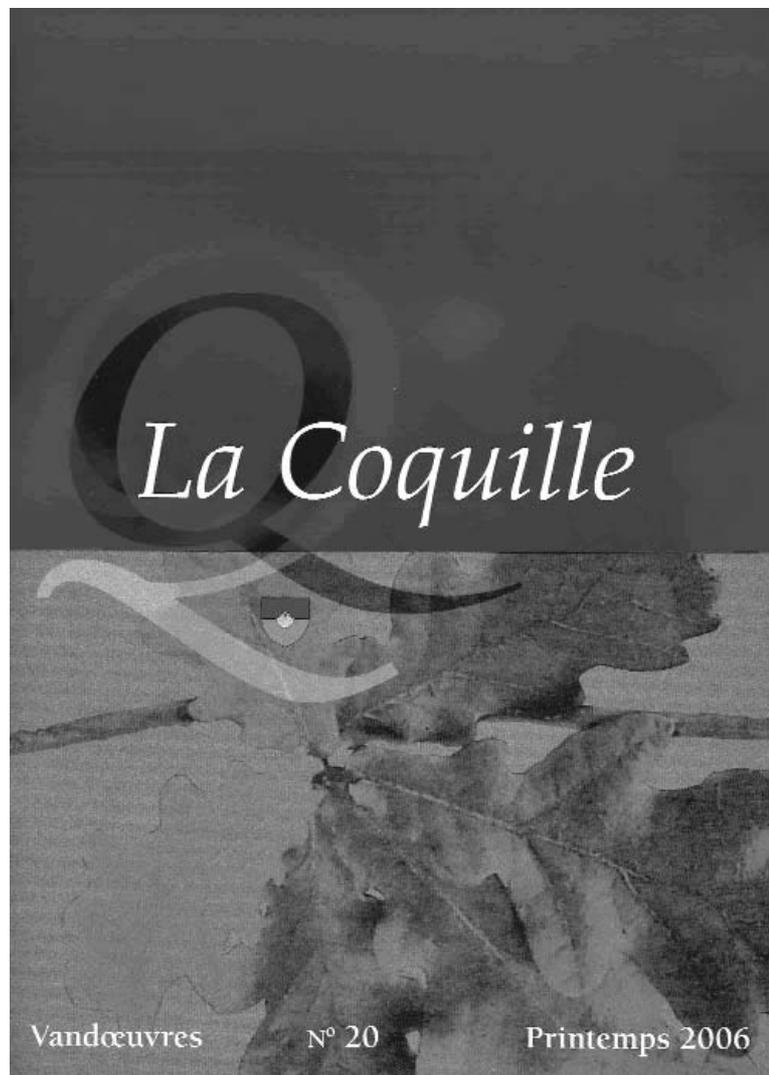
Gabrielle Gourdou-Labourdette

INFORMATION-COMMUNICATION

La publication du journal communal *La Coquille* a occupé en grande partie les séances de la commission. Celui-ci a maintenant près de huit ans d'existence et son rythme de parution s'est stabilisé à trois numéros par année. Les sujets traités rendent compte tant des activités du conseil municipal et de la mairie que de la vie communale dans sa diversité. Des dossiers importants peuvent également faire l'objet d'un numéro spécial.

La plupart de textes sont écrits par les membres de la commission et les représentants de l'exécutif. Les habitants de la commune sont toujours les bienvenus pour exposer leur opinion dans les notices du courrier des lecteurs ou pour traiter d'un thème les intéressant à travers un article plus important.

Emmanuel Foëx



FEU ET SÉCURITÉ

Lors de la séance du 6 juin 2006, le commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Vandœuvres, Thierry Pradervand, informa la commission de ce que le partenariat *Colvanche* était suspendu, les trois communes (Vandœuvres, Coligny et Chêne-Bougeries) ne réussissant pas à trouver un terrain d'entente sur la gestion des piquets durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Thierry Pradervand rappela que la convention, signée le 10 mai 2004, avait pour but d'assurer une intervention dans les délais impartis par la sécurité civile, avec un nombre de sapeurs et du matériel minimum, jusqu'à l'arrivée sur les lieux du sinistre de la compagnie de la commune concernée. Cela permettait de soulager les trois compagnies pendant les périodes où un manque évident d'effectif se fait sentir.

Le médiateur désigné pour trouver un terrain d'entente, le lieutenant-colonel David Gysler, directeur adjoint à la Sécurité civile,

jugea nécessaire de suspendre le partenariat, afin de permettre à chaque corporation de retrouver une certaine cohésion.

Pour la soussignée, il était hors de question de laisser tomber le concept, d'une part parce que trois communes l'avaient accepté et, d'autre part, parce que la gestion des piquets devient trop lourde sans partenariat.

Ce soir-là, Thierry Pradervand annonça officiellement son retrait de la compagnie, après trente ans de bons et loyaux services, dont douze en tant que capitaine. La commission en prit acte avec regrets, mais aussi avec beaucoup de gratitude envers le commandant pour tout ce qu'il avait apporté à sa compagnie.

Le premier-lieutenant Samuel Castella (qui reçut ce jour-là le grade de capitaine) lui succéda le 1^{er} juillet.

Le 29 juin en fin de journée, une très jolie cérémonie officielle de passation des pouvoirs et de remerciements au capitaine Thierry Pradervand eut lieu devant le local des pompiers,



Prise de congé de Thierry Pradervand, capitaine des sapeurs-pompiers

suivie d'un apéritif et d'un dîner très animés.

Sur le plan plus général de la sécurité communale, la commission prit connaissance d'une stabilité des interventions de la gendarmerie suite à des cambriolages, des accidents de la circulation, des déprédations, notamment.

Elle préavisa toutefois favorablement l'installation d'un système de contrôle du parking communal souterrain, et donna mandat à l'exécutif d'étudier l'engagement d'un agent de sécurité municipal (ASM).

Lors de sa deuxième et dernière séance de l'année, le 5 septembre, la commission auditionna le nouveau commandant de la compagnie, le capitaine Samuel Castella, qui donna à son tour son point de vue sur le partenariat *Colvanche*, en suspens.

Il expliqua que le système mis en place avait démotivé la troupe, car les sapeurs-pompiers volontaires de piquet devaient retourner en caserne si le chef d'intervention d'une des deux autres communes n'estimait plus leur participation nécessaire après l'arrivée sur les lieux du sinistre de sa propre compagnie.

En sa qualité de chef de la compagnie de Vandœuvres, Madame le Maire réitéra sa volonté, qui était aussi celle de ses collègues de Cologny et Chêne-Bougeries, de voir la collaboration des trois communes fonctionner à nouveau. Elle émit le souhait de voir cette convention, signée par six personnes (deux conseillers administratifs, un maire et trois commandants de compagnie), réactivée dès 2007, une fois les changements intervenus au sein des différentes compagnies assimilés.

Dans le cadre de la préparation du budget 2007, le commandant Castella demanda un ajustement de la subvention communale, en raison de l'augmentation du nombre de sapeurs (trente-cinq étant le maximum autorisé).

La commission demanda à la responsable de la compagnie de vérifier la légalité du projet de caméras de vidéosurveillance dans le parking souterrain communal, dans lequel des déprédations sont assez régulièrement constatées.

Catherine Kuffer

ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET JURIDIQUE

Alors qu'au cours des deux exercices précédents, la commission avait été amenée à travailler intensément sur les plans administratif et juridique, tel ne fut pas le cas en 2006.

La commission s'est en effet réunie deux fois seulement, pour l'approbation des comptes 2005 tout d'abord, le 4 avril, puis pour l'étude du projet de budget 2007 ensuite, le 3 octobre.

S'il n'y a rien à ajouter concernant les comptes 2005, qui ont été présentés dans le précédent rapport administratif, on peut en revanche se réjouir du fait que lors de la séance de préparation du budget, la commission ait préavisé favorablement la proposition du président de baisser le centime additionnel communal de 32 à 31.

Partant du principe qu'il n'y a pas de raisons de capitaliser au détriment des contribuables vandœuvriens, la commission a accepté cette diminution en raison, notamment, de l'existence de bonnes réserves de trésorerie communale.

La problématique du report des charges du canton aux communes et les projets d'investissements prévus pour la prochaine législature ont, bien entendu, aussi été pris en considération par les commissaires dans leur réflexion.

Catherine Kuffer

GRUPEMENTS COMMUNAUX

Compagnie des sapeurs-pompiers

Au 1^{er} janvier 2007, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres se composait d'un capitaine, d'un officier, de deux sous-officiers supérieurs, de trois caporaux, de deux appointés et de vingt-quatre sapeurs, pour un effectif de trente-trois personnes.

La Compagnie totalise, pour l'année 2006, 42 interventions dont le détail est le suivant :

- un dépannage d'ascenseur pour libérer une personne enfermée à l'intérieur ;
- deux déblaiements de branches sur la voie publique ;
- dix-huit destructions d'insectes ;
- une fumée dans un atelier ;
- une fumée dans une cave ;
- une fumée dans une villa ;
- un incendie d'atelier ;
- deux incendies de détritrus en nature ;
- un incendie d'un véhicule léger ;
- quatre inondations de cave ;
- deux inondations suite à une rupture de canalisations ;
- une prévention de chute d'arbres sur la voie publique ;
- trois récupérations d'animaux domestiques
- quatre récupérations d'oiseaux.

Par ailleurs, cinq exercices annuels obligatoires ont eu lieu, sans compter les six exercices PR (protection de la respiration) dont un à Wangen (Berne) avec la compagnie de Chêne-Bougeries, et quatre services moto-pompe (service d'entretien).

Les sapeurs ont également assuré des gardes de préservation et de parking durant cette même période et participé activement aux traditionnelles fêtes des Promotions, du 1^{er} août et de l'Escalade. De même, ils ont fourni un soutien actif à la Fête des Artisans du 1^{er} avril, à la Marche contre le Cancer organisé sur la commune le 13 mai, au spectacle 2006 qui a eu lieu en juin et juillet dans le parc de la Mairie ainqu'au *SlowUp* le 6 août.

La Compagnie a en outre assisté, par l'entremise de ses représentants, aux assemblées générales annuelles de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers et de la Caisse de secours Arve-Lac. Enfin, elle a tenu ses assemblées générales usuelles de janvier et juin.

Le nombre annuel total d'heures, toutes activités confondues, s'élèvent ainsi à 1'699,30 heures.

L'année 2006 a surtout été marquée par le départ à la retraite, après de vingt-huit ans de service dont douze en qualité de commandant, du Capitaine Thierry Pradervand auquel le Premier-Lieutenant Castella a succédé. Une émouvante cérémonie de transmission des charges a eu lieu le 29 juin 2006 au centre communal devant un parterre garni d'une brochette d'anciens et actuels commandants de compagnie, de représentants du Service d'Incendie et de Secours (SIS) et de la Sécurité Civile, des autorités communales et de la population vandœuvrienne, réunis pour l'occasion. La manifestation s'est poursuivie après les discours et l'apéritif tenus devant le Local du Feu par un repas dans la salle des combles au cours duquel une rétrospective de la carrière de pompier du Capitaine Pradervand a été faite.

Entretemps, le Premier-Lieutenant Samuel Castella a réussi avec succès son école de commandant tandis que le Sergent-major Christophe Imhoos accomplissait avec réussite l'école d'officiers durant la même période. Ils ont pris leurs fonctions le 1^{er} juillet 2006.

L'effectif de la Compagnie s'est accru en 2006 de cinq nouveaux sapeurs: Léonard Schlaepfer, fils du Fourrier Pierre Schlaepfer, Jeremy Pradervand, fils du capitaine parti en retraite, Benjamin Supersax, Céline Gétaz, deuxième membre féminin de la Compagnie, et Ivo Guilherme, fils du sapeur Marcos Guilherme.

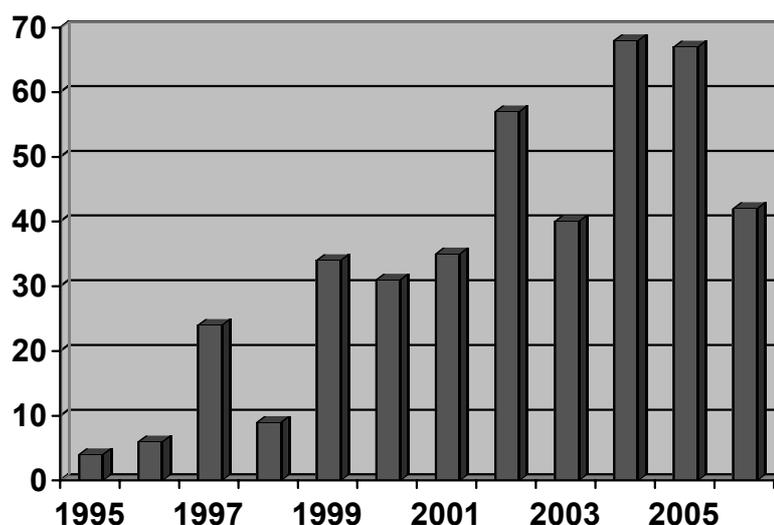
Grâce à l'arrivée des ces forces vives et jeunes, la relève de la Compagnie est ainsi assurée.

On rappellera enfin que la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres dispose d'un site web qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.pompiers-vandoeuvres.ch> égale-

ment accessible depuis le site de la commune : <http://www.vandoeuvres.ch>.

Christophe Imhoos

Statistique des interventions annuelles



1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
4	6	24	9	34	31	35	57	40	68	67	42

Club de bridge de Vandœuvres

On ne change pas une formule qui donne satisfaction...

Ainsi les amateurs de bridge de Vandœuvres et des environs continuent à prendre le chemin du centre communal chaque jeudi pour s'adonner à leur jeu préféré.

Le club a maintenu le rythme de deux jeux de parties libres et d'un tournoi la troisième semaine.

Selon le désir des membres, des cours de perfectionnement sont régulièrement organisés.

Pour la cinquième année consécutive, les participants au tournoi de l'Escalade ont con-

cré leur droit de table, leur récompense et leur don à une œuvre de bienfaisance.

C'est à l'association « Le Relais » (association genevoise de soutien aux proches souffrant de troubles psychiques) que le club a pu verser une somme de Fr. 400.-.

Fidèle à sa tradition, le club de bridge de Vandœuvres accueille avec plaisir tout joueur, quel que soit son niveau, désireux de passer un moment de convivialité dans son sympathique local.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétaire du club :

Pierre Walder (tél. 022 348 87 91)

Michel Hagmann

Les paysannes de Vandœuvres

Le groupe des Paysannes de Vandœuvres est composé de 21 dames qui, aimant le village de Vandœuvres, désirent se joindre à ses activités. Les Paysannes de Vandœuvres s'intéressent et participent aux conférences, activités, événements, visites ou sorties proposées par l'Union des Paysannes Genevoises. Elles soutiennent plus particulièrement l'UPG dans ses entreprises en faveur du monde paysan et aident ceux-ci en consommant leurs produits.

Les Paysannes jouent un rôle clé dans la promotion de l'agriculture, plus particulièrement dans les relations ville-campagne. Elles s'engagent pour la promotion des produits bénéficiant du label Genève Région – Terre Avenir, lancé en 2004.

Cette année, lors de ces deux rencontres villageoises :

- L'exposition des artistes et artisans de Vandœuvres des 1^{er} et 2 avril 2006. Nous avons été présentes en tenant le stand de pâtisseries, ainsi que le Brunch du dimanche matin.
- La Marche de la Médiane contre le cancer du 13 mai 2006. Avec les sociétés et groupements communaux de Vandœuvres, nous avons apporté notre aide afin que cette manifestation se déroule pour le mieux.

À la Foire de Genève, à PALEXPO, l'association était aussi présente au village de Terre Avenir.

Également, lors de certaines ventes dans divers magasins d'alimentation, elles ont participé aux animations dans le cadre de l'Union maraîchère.

« La journée du lait à la pause » (une tradition suisse depuis plus de 20 ans) a eu lieu le 14 novembre dans le préau de l'école de Vandœuvres durant la récréation. Chaque enfant a goûté du lait. À noter qu'en Suisse, nous avons été plus de 1'000 paysannes à soutenir activement cette journée qui a permis à quelques 220'000 enfants de découvrir la saveur d'un bon verre de lait.

Ceci n'est qu'un volet de toutes nos activités sans oublier les traditionnelles promotions des écoles, les fleurs du 1^{er} août, diverses sorties et visites, ainsi que des soirées bricolage. Nos assemblées mensuelles se tiennent tous les derniers mardi du mois à notre nouveau local qui est le même que celui de la société de bridge.

C'est avec grand plaisir que nous accueillerions toutes personnes intéressées à se joindre à nous.

Pour tous renseignements vous pouvez sans autre me contacter au no de tél. 022/750.17.02

Isabelle Stalder

OFFICE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA SEYMAZ

Organisation

L'OPC Seymaz s'est composée en 2006, sans changement, des communes de Chêne-Bougeries, Vandœuvres, Choulex, Meinier et Gy. Elle est dirigée sur le plan formel par une commission de 5 membres, un par chaque commune participante, la commune de Vandœuvres étant représentée par Mme Catherine Kuffer, maire.

Sur le plan pratique M. Claude Guignard, Vandœuvres, est resté commandant. À fin 2006, il a cependant, après 17 ans d'activités dirigeantes, cédé la place à M. Stéphane Barbat, Meinier, tout en continuant encore à faire partie du commandement, au sens large du terme.

Interventions au profit de la collectivité

La nouvelle loi sur la protection de la population et la protection civile de 2004 permet des interventions au profit de la collectivité. C'est ainsi que, sous certaines conditions, la protection civile peut être sollicitée pour aider des collectivités publiques ou des associations dans la réalisation d'activités d'intérêt général. En 2006, l'OPC Seymaz a effectué les interventions suivantes :

a) 29 avril 2006 : « Courir pour aider », Meinier

Vingt incorporés de l'OPC Seymaz ont œuvré dans le cadre de cette manifestation sportive à but humanitaire qui a vu, entre autres, se dérouler une course de VTT par équipes de deux et deux courses pédestres de 5 et 10 km, empruntant les chemins communaux. La tâche de la protection civile a consisté à gérer le flux des coureurs et de la circulation de manière à garantir un maximum de sécurité, notamment aux carrefours.

b) 6 août 2006 : SlowUp 2006

Pour la deuxième fois les organisateurs des Fêtes de Genève ont inclus dans leur mani-

festation une journée placée sous le signe de la mobilité douce. Sur un parcours en boucle d'environ 25 km, partant du quai Gustave-Ador et passant, entre autres, au travers des communes de Vandœuvres, Choulex, Meinier et Gy, 25'000 personnes se sont déplacées de 9h00 à 15h00 à pied, à vélo ou par tout autre moyen excluant les véhicules à moteur.

Cinquante incorporés de l'OPC Seymaz ont été chargés de veiller à la sécurité sur le tronçon du parcours traversant les communes ci-dessus, et plus particulièrement à maintenir libre de tout véhicule étranger les chemins utilisés ainsi qu'à régler les flux de circulation sur les grands axes traversés par le parcours du *SlowUp*.

Autres activités

a) Essai des sirènes

Le premier mercredi de février de chaque année a lieu dans toute la Suisse l'essai des sirènes d'alarme. En 2006, cet essai s'est déroulé le 1^{er} février. À trois reprises, de 13h30 à 14h00, les sirènes ont été mises en marche. Toutes les sirènes de l'OPC Seymaz ont correctement fonctionné ; pour Vandœuvres, il s'agit de la sirène sur l'immeuble de l'Auberge communale, route de Choulex 4, ainsi que de celle placée sur la tour du réservoir de Bessinge des SIG, à la route de la Capite.

b) Contrôle des abris

Les propriétaires d'abris ont l'obligation légale d'entretenir leur abri de protection civile de telle sorte que celui-ci demeure en parfait état d'utilisation. À cet effet un petit groupe d'incorporés de l'OPC Seymaz a procédé, en 2006, à deux reprises, à des contrôles d'abris publics et privés. D'une manière générale les petits abris privés se révèlent en bon état d'entretien ; pour les plus grands abris, l'entretien laisse souvent entrevoir des lacunes qui doivent donner lieu à des travaux de remise en état.

Acquisitions de matériel

a) Véhicule

L'OPC Seymaz a pu acquérir un petit bus d'occasion, mais en excellent état d'entretien, de 9 places, capable de tirer une remorque et pouvant être aménagé pour transporter du matériel, ce qui lui donne une autonomie qui lui manquait et facilite beaucoup les déplacements et les activités. Cette acquisition a notamment incité l'OPC Seymaz à procéder à un regroupement et à une réorganisation de ses dépôts de matériel.

b) Groupe électrogène

Profitant d'une offre de la Confédération, l'OPC Seymaz a fait transformer un de ses compresseurs en groupe électrogène d'une puissance de 27 kW. Cet engin, sur roues, peut être remorqué et mis à disposition de tout organisme désireux de disposer d'une relativement puissante source d'électricité indépendante d'un apport extérieur.

Conclusions

Bien que la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile soit entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, le canton de Genève n'a toujours pas adapté sa législation. Cette situation a pour principale conséquence de retarder dans notre canton l'adaptation de la protection civile à ses nouvelles tâches de protection et d'aide à la population, telles que fixées par la loi.

C'est l'occasion de rappeler que le service dans la protection civile est obligatoire, pour tous ceux qui y sont incorporés, de l'âge de 20 ans à celui de 40 ans révolus. Le fait de ne pas donner suite, sans motif valable, à une convocation peut conduire à des sanctions pénales, ce que n'ont malheureusement pas encore compris de nombreux incorporés et également d'employeurs, source de difficultés sans cesse renouvelées.

Claude Guignard

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2006

(art. 48, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984)

FONCTIONNEMENT

Revenus

La production 2006 pour l'ensemble des communes genevoises présente un taux de croissance de + 2.1 % par rapport à la production 2005.

Pour Vandœuvres, le total de la production 2006 des personnes physiques est de 8.550 mio, soit une hausse par rapport à 2005 de 0.59 % ; pour rappel en 2003 le total de la production était de 8.690 mio, en 2004 6.337 mio, pour atteindre en 2005 8.500 mio.

Les autres postes de recettes présentent tous des améliorations par rapport aux prévisions budgétaires, le total des revenus de l'exercice atteint 11.085 mio (comprenant le gain comptable réalisé sur la vente d'une parcelle 1.818 mio).

Charges

Le résultat 2006 s'élève à 7.194 mio ; ce montant comprend des économies, des travaux non réalisés en 2006 et reportés sur l'exercice 2007 pour 0.499 mio, soit 7.06 % de moins que les prévisions, et des charges supplémentaires pour 0.622 mio, soit un dépassement de 8.80 %.

Résultat

Le résultat d'ensemble présente un excédent des revenus de 3.891 mio.

Taux des centimes additionnels : 32

Bureau fiduciaire - Organisation de comptabilités

Rue du Pré-Jérôme 20
1205 Genève

Case postale 396
1211 Genève 4

Tél. : 022 320 02 02
Fax : 022 320 04 04

Membre de l'Union Suisse
des Fiduciaires
STV | USF
Section de Genève

Attestation de contrôle des comptes

*Commune de Vandoeuvres
Exercice 2006*

Par la présente j'atteste avoir effectué le contrôle des comptes 2006 de la Commune de Vandoeuvres.

Sur la base de ce contrôle, je constate que les comptes annuels sont bien tenus et sont conformes à la loi, aux statuts ainsi qu'aux règles établies en matière de comptabilité publique.

Il est estimé que ce contrôle constitue une base suffisante pour former une opinion.

La liste des vérifications effectuées figure au rapport sur la révision des comptes de la Commune.

Genève, le 26 mars 2007

*Christianne LE COMTE
Expert-Comptable
Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires*

C. Le Comte

BILANS COMPARES AUX

	31.12.2005	31.12.2006
ACTIF	54'336'095.51	58'686'554.76
<hr/>		
<i>PATRIMOINE FINANCIER</i>	<u>36'428'678.70</u>	<u>40'383'214.15</u>
10 <u>DISPONIBILITES</u>	<u>3'635'257.44</u>	<u>6'264'060.94</u>
100 Caisse	1'339.20	3'925.45
101 Chèques postaux	409'525.37	668'954.14
102 Banques	3'201'621.30	4'596'710.85
103 Compte de dépôt	22'771.57	994'470.50
11 <u>AVOIRS</u>	<u>14'069'066.88</u>	<u>19'207'667.08</u>
111 Comptes courants	1'311'602.74	2'256'185.63
112 Impôts à encaisser	5'683'362.82	5'831'773.76
115 Autres débiteurs	74'101.32	99'157.69
116 Avoirs à termes fixes	7'000'000.00	11'000'000.00
118 Compte de liaison	0.00	20'550.00
12 <u>PLACEMENTS</u>	<u>18'709'840.48</u>	<u>14'904'792.23</u>
120 Valeurs à revenus fixes	446'342.93	239'907.93
121 Actions et parts sociales	28'215.00	28'215.00
123 Immeubles	18'235'282.55	14'636'669.30
13 <u>ACTIFS TRANSITOIRES</u>	<u>14'513.90</u>	<u>6'693.90</u>
130 Intérêts courus	14'513.90	6'693.90
139 Autres comptes transitoires	0.00	0.00
<i>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</i>	<u>17'907'416.81</u>	<u>18'303'340.61</u>
14 <u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>16'158'316.81</u>	<u>16'554'240.61</u>
140 Terrains non bâtis	141'390.00	94'260.00
141 Ouvrages de génie civil	3'015'143.55	3'938'877.65
143 Terrains bâtis	12'809'093.05	12'407'706.75
145 Forêts	1.00	0.00
146 Mobilier, machines, véhicules	192'689.21	113'396.21
149 Autres biens	0.00	0.00
15 <u>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</u>	<u>1.749.100.00</u>	<u>1'749'100.00</u>
152 Communes	1'623'250.00	1'623'250.00
154 Société d'économie mixte	125'850.00	125'850.00
<i>HORS BILAN</i>		
Fonds spéciaux	327'657.97	290'299.77

BILANS COMPARES AUX	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2006</u>
<u>PASSIF</u>	54'336'095.51	58'686'554.76
<i>ENGAGEMENTS</i>	<u>5'107'932.27</u>	<u>5'379'972.08</u>
20 <u>ENGAGEMENTS COURANTS</u>	<u>168'695.27</u>	<u>112'554.08</u>
200 Créanciers	3'054.35	5'026.50
201 Dépôt de garantie	0.00	0.00
208 Compte de liaison	165'640.92	107'527.58
22 <u>DETTES A MOYEN ET LONG TERME</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
220 Emprunts hypothécaires	0.00	0.00
221 Reconnaissances de dettes	0.00	0.00
24 <u>PROVISIONS</u>	<u>4'939'237.00</u>	<u>5'267'418.00</u>
240 Compte de fonctionnement	4'939'237.00	5'267'418.00
<i>Financements spéciaux</i>	1'052'279.03	1'239'742.44
28 <u>ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPECIAUX</u>	<u>1'052'279.03</u>	<u>1'239'742.44</u>
280 Taxes d'équipement	0.00	265'365.00
282 Taxes d'écoulement	162'867.30	208'760.30
283 Abris PC	16'934.05	16'934.05
288 Immeubles locatifs	872'477.68	748'683.09
<i>Fortune</i>	<u>48'175'884.21</u>	<u>52'066'840.24</u>
29 <u>FORTUNE NETTE</u>	<u>48'175'884.21</u>	<u>52'066'840.24</u>
290 Fortune nette	48'175'884.21	52'066'840.24
<i>HORS BILAN, Fonds spéciaux</i>	<u>327'657.97</u>	<u>290'299.77</u>

BOUCLEMENT DES COMPTES 2006

Compte de fonctionnement

Charges	5'601'962.00	Revenus	11'084'972.03
Amortissements	1'592'054.00		
Excédent de revenus	3'890'956.03		
TOTAL	11'084'972.03	TOTAL	11'084'972.03

Investissements nets

Investissements	1'987'977.80	Subventions d'investissements et autres recettes	1'987'977.80
Diminution des investissements nets		Augmentation des investissements nets	
TOTAL	1'987'977.80	TOTAL	1'987'977.80

Financement

Augmentation des investissements nets	1'987'977.80	Reprise des amortissements	1'592'054.00
Excédent de financement	3'495'032.23	Reprise de l'excédent de revenus	3'890'956.03
		Diminution des investissements nets	
TOTAL	5'483'010.03	TOTAL	5'483'010.03

Variation de la fortune nette

Report au bilan	1'592'054.00	Report au bilan	1'987'977.80
Augmentation de la fortune nette	3'890'956.03	Excédent de financement	3'495'032.23
TOTAL	5'483'010.03	TOTAL	5'483'010.03

FORTUNE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2006

	2005		2006	
	En francs	En %	En francs	En %
Disponibilités	3.635.257.44	7.55	6.264.060.94	12.05
Réalisables	7.923.369.48	16.45	12.594.646.46	24.20
Placements	474.557.93	0.99	268.122.93	0.50
Immeubles	18.235.282.55	37.85	14.636.669.3	28.10
PATRIMOINE FINANCIER	<u>30.268.467.40</u>	<u>62.84</u>	<u>33.763.499.63</u>	<u>64.85</u>
Investissements	16.158.316.81	33.54	16.554.240.61	31.8
Participations permanentes	1.749.100.00	3.62	1.749.100.00	3.35
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	<u>17.907.416.81</u>	<u>37.16</u>	<u>18.303.340.61</u>	<u>35.15</u>
<u>FORTUNE NETTE</u>	<u>48.175.884.21</u>	<u>100.00</u>	<u>52.066.840.24</u>	<u>100.00</u>

COMPTE BUDGÉTAIRE 2006 DE FONCTIONNEMENT CHARGES PAR NATURE

BUDGET		RÉSULTAT
1.821.270.00	<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>1.836.646.75</u>
180.000.00	Autorités	233.867.80
1.187.445.00	Traitement du personnel	1.177.797.30
108.180.00	Assurances sociales	100.728.35
138.800.00	Caisse de pension et de prévoyance	135.893.60
63.915.00	Assurance maladie et accident	56.009.90
3.950.00	Prestations en nature	4.470.80
134.480.00	Prestations aux pensionnés	125.599.00
4.500.00	Autres charges de personnel	2.280.00
2.640.200.00	<u>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</u>	<u>2.279.241.00</u>
75.500.00	Fourniture de bureau, imprimés	60.156.05
195.000.00	Mobilier, matériel, machines	140.676.15
282.500.00	Eau, énergie, combustible	239.825.35
139.050.00	Achats de fournitures et marchandises	119.519.77
606.800.00	Entretien immeuble par des tiers	564.401.96
76.650.00	Entretien objets mobiliers par des tiers	62.970.68
16.000.00	Loyers, fermage, redevances d'utilisation	9.500.00
43.200.00	Dédommagements	37.958.85
1.185.500.00	Honoraires et prestations de tiers	1.030.235.59
20.000.00	Frais divers, cotisations diverses	13.996.60
47.250.00	<u>CONTRIBUTIONS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS</u>	<u>70.441.98</u>
47.250.00	Compensation financière aux communes françaises	70.441.98
425.695.00	<u>DÉDOMMAGEMENTS COLLECTIVITÉS PUBLIQUES</u>	<u>821.536.87</u>
160.995.00	Au canton	561.695.47
264.700.00	Aux communes genevoises	259.841.40
439.500.00	<u>SUBVENTIONS ACCORDÉES</u>	<u>423.720.65</u>
63.500.00	A des entités communales	63.500.00
306.000.00	A des institutions privées	290.222.65
70.000.00	Aide humanitaire à l'étranger	69.998.00
1.697.053.00	<u>AMORTISSEMENT</u>	<u>1.762.428.75</u>
105.000.00	Patrimoine financier	170.374.75
1.592.053.00	Patrimoine administratif-amortissement ordinaire	1.592.054.00
7.070.968.00	<u>TOTAL DES CHARGES PAR NATURE</u>	<u>7.194.016.00</u>
328.763.00	EXCÉDENT DES REVENUS	3.890.956.03
<u>7.958.338.00</u>	<u>TOTAL COMPTE BUDGETAIRE FONCTIONNEMENT</u>	<u>11.084.972.03</u>

COMPTE BUDGÉTAIRE 2006 DE FONCTIONNEMENT REVENUS PAR NATURE

BUDGET	RÉSULTAT
6.598.000.00 <u>IMPÔTS</u>	<u>8.618.112.39</u>
6.500.000.00 Impôt sur le revenu et la fortune (personnes physiques)	8.544.113.45
93.000.00 Impôt sur le bénéfice et le capital (personnes morales)	67.939.59
5.000.00 Taxe professionnelle communale	6.059.35
416.520.00 <u>REVENUS DE BIENS</u>	<u>2.325.866.84</u>
14.000.00 Intérêts bancaires	20.676.93
10.000.00 Rendement des créances du patrimoine financier	143.521.88
162.300.00 Rendement des capitaux du patrimoine financier	72.972.50
0.00 Gains comptable s/ placements du patrimoine financiers	1.817.647.20
6.300.00 Participation permanente du patrimoine administratif	28.757.50
223.920.00 Revenus du patrimoine administratif	242.290.83
71.500.00 <u>REVENUS DIVERS</u>	<u>121.937.80</u>
40.000.00 Emoluments administratifs	33.790.00
15.000.00 Redevance pour prestations de service	9.950.00
1.500.00 Ventes de marchandises	6.432.60
15.000.00 Dédommagements de tiers	71.765.20
117.650.00 <u>PART AUX RECETTES CANTONALES</u>	<u>5.167.45</u>
117.000.00 Part à des recettes cantonales	4.454.05
650.00 Contributions cantonales	713.40
6.668.00 <u>DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES</u>	<u>8.175.55</u>
6.668.00 Dédommagements des communes genevoises	8.175.55
15.000.00 <u>SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS</u>	<u>5.712.00</u>
15.000.00 Subvention du Canton	5.712.00
7.225.338.00 <u>TOTAL DES REVENUS PAR NATURE</u>	<u>11.084.972.03</u>

INVESTISSEMENTS 2006

	CHARGES	REVENUS
<u>Ouvrages de Génie Civil :</u>		
Plan général d'évacuation des eaux (à valoir s/crédit voté le 08.11.04)	47.453.45	
Collecteur séparatif, rte Vandoeuvres (à valoir s/crédit d'étude voté le 20.06.05)	1.000.079.35	
Zone 30, Ch. Blonde-Bucline (crédit voté le 28.04.03)	30.817.30	
Restauration dépendances et serre de la mairie (crédit voté le 14.11.05)	579.627.70	
Séparatif ch. Buclines (crédit voté le 14.11.05)	330.000.00	
<u>TOTAL DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>	<u>1.987.977.80</u>	